

Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 - AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 **Lieu du contrôle:** Rue du Palais 12, 4400 Flémalle, Belgique

📄 **Type de contrôle:** Ancienne Installation - Autre (8.4)

📅 **Date du contrôle:**
26/05/2026

📅 **Prochaine visite avant le:**
18 Mois de l'Acte

👤 **Agent-visiteur:**
Mikael Farrauto

CONCLUSION : NON CONFORME

Identification des tiers

Donneur d'ordre

Nom	Immo Bertrand HUY
Adresse	Avenue des Ardennes, 1/02, 4500 Huy, Belgique

Propriétaire, Exploitant ou Gestionnaire

Nom	
Adresse	Rue du Palais 12, 4400 Flémalle, Belgique

Installateur

Nom	
TVA	

Identification de l'installation électrique

Adresse	Rue du Palais 12, 4400 Flémalle, Belgique
Numéro de Compteur	56 673 728
Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD)	RESA
Type de Bâtiment	Maison
Code EAN	

Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Boulevard Lambertmont 127 1030 Schaerbeek

Tel: +32 2 726 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles

Base(s) Règlementaires



RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de Contrôle	Ancienne Installation - Autre (8.4)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/10/1981
Fondations	Avant 81
Des dispositions dérogatoires pour les anciennes installations électriques domestiques existantes ont été appliquées (Livre 1 8.2.1)	

Description de l'installation électrique et du raccordement

Liaison Compteur-Tableau	VFVB 4X10
Tension de Service	1 x 400 V + N
Protection Générale	50a 3P
Nombre de Tableaux	1
Prise de Terre	Piquet de Terre
Résistance de Dispersion	200 Ω

Contrôles et essai

Équipement de test: FLK-TI-010 / 5394291

Schémas/Plans	NOK
Liaisons Équipotentielle	NOK
Test BP du DDR (ΔI_n)	OK
Courant Différentiel Nominal du DDR (ΔI_n)	
Contrôle de l'État	NOK
Raccordements	OK
Matériel Fixe	NOK
Protection Contre les Contacts Directs	NOK
Protection Contre les Contacts Indirects	NOK
Protection Contre les Surintensités	OK

Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/Plans	NOK
---------------	-----

Infractions

Code	Libellé	Paragraphe
Schémas & administratif		
108	Le schéma unifilaire est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1 2.12 ; 2.13 ; 3.1.2.1; 9.1.1; 9.1.2
102	Le schéma de position est absent, incomplet ou ne correspond pas à l'installation.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
Mise à la terre		
401	Absence de la prise de terre ou prise de terre à réaliser conformément aux prescriptions.	L1 2.5 ; 5.4.2.1 ; 8.2.1.11
Différentiel		
502	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour salle de bain, lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils semblables.	L1 4.2.4.3
503	Prévoyez un ou des interrupteur différentiel d'une sensibilité de 30 mA pour pour les circuits équipées de prise sans terre	L1 8.2.1.6
Installation		
705a	Prévoir des prises de courant conformes à la NBN C61-112 avec contact de terre et protection enfants.	L1: 1.4.2.3.; 4.2.2.3.; 5.3.5.2.; L3: 1.4.2.3.; 4.2.2.2.

Remarques

⚠ Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.

⚠ Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.

Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

Une visite complémentaire est à exécuter par Atlas Contrôle avant le . Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutés sans retard.

L'agent Visiteur




Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Annexes

Libellé	Photo
Prises sans protections enfants et sans dispositif de protection 30ma	
À reconditionner	